



La présente prise de position est présentée par le CETIM et la Fédération genevoise de coopération à l'occasion de l'audition par le Rapport spécial des Nations Unies sur le droit au développement, Berne, le 25 septembre 2019

1. BONNES PRATIQUES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Voici une brève analyse expliquant comment la Confédération helvétique, les cantons et la société civile agissent dans le cadre l'Agenda 2030 ?

Au niveau de la Confédération

Dans sa présentation lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU, le 17 juillet 2018, la conseillère fédérale Doris Leuthard a estimé que «la Suisse est sur la bonne voie pour de nombreux objectifs (p. ex. santé, éducation, énergie, travail, infrastructure et innovation) ». Elle a cependant aussi mentionné plusieurs domaines dans lesquels la Suisse « doit encore agir, comme la consommation non durable des ressources naturelles liée aux comportements de consommation dans le pays et aux conditions de production des biens importés. **Bilan nuancé** donc de l'aveu même des plus hautes autorités du pays :

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/berichterstattung/nationale-berichterstattung.html/eda/fr/meta/news/2018/7/17/71631.html>

La publication du rapport suisse de mise en œuvre de l'Agenda 2030 a connu **une grosse polémique** en été 2018. Le ministre suisse des affaires étrangères, Ignazio Cassis a fait radicalement rétrécir, dans un premier temps, le bilan intermédiaire présenté par la Suisse aux Nations Unies. Publié par le Conseil fédéral le 20 juin 2018, le rapport national avait alors perdu les deux-tiers (!) de son contenu initial, préparé par l'administration. Il a fallu quelques articles de presse, les interventions de la société civile et de parlementaires, pour que la version complète du dossier soit finalement publiée sous l'appellation « Etat des lieux » et qu'elle figure en détail sur le site du Département fédéral des affaires extérieures, deux semaines plus tard.

Rapport national présenté aux Nations Unies :

https://www.eda.admin.ch/dam/agenda2030/fr/documents/laenderbericht-der-schweiz-2018_FR.pdf

Etat des lieux de la mise en œuvre des ODD pour la Suisse – servant de base au Rapport national :

https://www.eda.admin.ch/dam/agenda2030/fr/documents/agenda2030-grundlage-laenderbericht-bestandesaufnahme-schweiz-2018_FR.pdf

Bilan suisse mitigé – différents points de vue

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a chiffré, sur la base d'indicateurs la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour la Suisse. Le résultat est en demi-teinte :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/communiqués-presse.assetdetail.5671346.html>

Sur les 85 indicateurs choisis, 39 mettent en évidence une tendance positive, 12 ne font apparaître aucune évolution significative, 14 révèlent une tendance négative, tandis que 20 d'entre eux n'ont pu être évalués, faute de recul suffisant. Parmi les tendances négatives relevées officiellement, il y a les contributions à l'exportation et l'empreinte matérielle qui continuent d'augmenter, le chômage des jeunes, le mitage du territoire, la liste rouge des espèces menacées, la production totale de déchets urbains, etc.

Appréciations indépendantes de la mise en œuvre par la Suisse

Selon les indicateurs utilisés par les différentes institutions, la Suisse se positionne de manière très différente. Ainsi, l'édition 2018 de l'indice de développement humain (PNUD) place par exemple la Suisse à une 2^e place plutôt bonne, derrière la Norvège.

Pourtant un autre rapport issu de la société civile publié par la **fondation allemande Bertelsmann** vient d'évaluer le degré de réalisation de chaque ODD dans 162 pays. La Suisse se situe au 17^e rang, alors qu'elle est 2^e à l'indice de développement humain du PNUD 2018. L'intérêt de cette étude porte notamment sur les effets collatéraux (spillover index) d'un Etat à l'étranger. Le classement est ici sans appel : la Suisse est le pire pays du monde, en raison de ses importations massives sans égards pour les modes de production au Sud. Rapport 2019 de la fondation sur le développement durable :

<https://www.bertelsmann-stiftung.de/en/publications/publication/did/sustainable-development-report-2019/>

Société civile en Suisse

La **Plateforme Agenda 2030 de la société civile suisse** a également publié son propre rapport :

https://plattformagenda2030.ch/wp-content/uploads/2018/06/Plateforme-Agenda-2030-rapport_F-web.pdf

Ses onze recommandations principales énumèrent en particulier les exigences pour ne laisser personne de côté, respecter les limites planétaires et les droits humains, réduire les inégalités, assurer une responsabilité globale. La Plateforme souligne les efforts à conduire encore pour sensibiliser, renforcer la cohérence en vue d'un développement durable, dégager les ressources financières, ancrer la gouvernance du dispositif et mener des stratégies politiques conséquentes.

Secteur privé suisse

De son côté également, la faîtière Economiesuisse, qui participe au groupe d'accompagnement officiel, rappelle les actions accomplies par des entreprises en faveur des ODD. Toutefois, elle demande que ces derniers trouvent toute leur place dans les programmes de législature, afin de les intégrer pleinement dans les politiques sectorielles appliquées par les collectivités (<https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/agenda-2030-mettre-en-oeuvre-les-objectifs-de-lonu-en-partenariat>).

Financement improbable

Le financement se confirme comme un écueil majeur. Le Conseil fédéral entend utiliser les budgets à disposition, sans attributions nouvelles, et fait appel au secteur privé pour dégager les ressources considérables qui sont nécessaires. Or c'est bien en politique extérieure que les défis sont les plus

importants, comme indiqué plus haut. Mais les dépenses de coopération internationale sont réduites au contraire, malgré l'engagement du Parlement à porter l'aide publique au développement à 0,5% du revenu national brut (RNB). En 2017, cette aide rétrécit à 0,46% du RNB, et même 0,41% si l'on soustrait la part des dépenses d'asile incluse dans le calcul. Il s'agit là du secteur le plus touché par les plans budgétaires d'économie de la Confédération, bien que celle-ci engrange des excédents en milliards de francs à l'heure de ses comptes annuels.

Pays plus riche, la Suisse doit non seulement assurer une solidarité internationale en qualité et quantité, mais s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des pays en développement, en tant que principale place financière. Ses firmes multinationales doivent respecter, à l'étranger aussi, les droits humains et les normes environnementales.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES ET DÉFIS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT AU DÉVELOPPEMENT EN SUISSE (PAR EXEMPLE, QUELLES SONT LES PRINCIPALES/LÉS PLUS URGENTES LACUNES JURIDIQUES ET POLITIQUES).

Au niveau national

La principale préoccupation est l'augmentation de la pauvreté et des inégalités en Suisse, pourtant un pays réputé riche (en PIB en tous les cas). En effet, 615'000 personnes sont affectées par la pauvreté et plus de 1,2 million en sont menacées de précarité alors que la plupart de ces personnes ont un emploi et travaillent bien souvent à plein temps. On peut établir des liens entre cette situation alarmante et les éléments suivants : i) la non existence du salaire minimum ; ii) les coûts élevés des primes d'assurance et des loyers qui grèvent lourdement le budget des ménages ; iii) la baisse des prestations des assurances chômage et invalidité ; iv) la discrimination à l'égard des femmes, des migrant-e-s et des handicapés (sur le plan des salaires, de l'embauche, des assurances sociales, etc.) ; v) la baisse de l'aide sociale, due notamment à la baisse des revenus fiscaux suite à la concurrence fiscale entre différents cantons et pays européens ; vi) la spirale de l'endettement pour les personnes ayant perdu un emploi ou suite à un divorce ou encore des jeunes en étude.

Au niveau de la politique de coopération internationale au développement de la Suisse

Le Conseil fédéral a rendu publiques ses nouvelles orientations pour la coopération internationale au développement en mai 2019. L'approche présentée dans le document a suscité de très nombreuses inquiétudes dans les milieux concernés et plus de 250 entités ont participé à la consultation publique (voir ci-dessous).

Les principaux arguments des organisations non gouvernementales s'articulent sur trois axes :

- 1.** A la lecture du rapport explicatif au projet de message sur la coopération internationale 2021-2024, il ressort que le Conseil fédéral propose une nouvelle hiérarchisation des objectifs stratégiques pour la coopération, dont il revoit aussi les critères et les régions d'intervention. Certains de ces critères interpellent quant à leur pertinence par rapport aux objectifs stratégiques définis. La conception même du développement s'appuyant sur une croissance économique telle que présentée dans le présent projet de message peut entrer en contradiction avec les valeurs propres à la coopération au développement basées sur la défense des droits humains et la préservation de l'environnement. De plus, la coopération internationale de la Suisse devrait désormais répondre à des attentes plus larges (défense des intérêts nationaux, lutter contre les migrations et les effets du réchauffement climatique), alors que ses moyens financiers se retrouveraient au contraire restreints. **Il est loin d'être démontré qu'il soit possible de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables tout en assurant la promotion des**

intérêts de la Suisse en matière économique, migratoire et sécuritaire, comme le laisse entendre la proposition de message. Le soutien aux populations démunies doit dans tous les cas être prioritaire, au risque sinon de dénaturer la coopération et de ne plus respecter la loi qui la définit.

2. Plus généralement, on ne peut pas définir la défense des intérêts d'un pays comme la Suisse indépendamment de ses liens et de ses responsabilités par rapport à un ensemble plus large et au monde ; l'intérêt de tout pays doit être vu dans son cadre d'interdépendance et sur fond d'inégalités croissantes entre pays et au sein de ceux-ci. Le destin de chaque pays est fondamentalement tributaire de l'équilibre global du monde, qui lui-même dépend de facteurs comme l'égalité de chance et de droits, ainsi que de la préservation des systèmes naturels, base de toute activité humaine. **La Suisse doit participer à la gestion globale du monde, au sein du système multilatéral des Nations Unies et de l'ordre juridique qui en découle, matérialisé dans les nombreux traités ratifiés par la Suisse.**
3. Dès les années 90, après la chute du mur de Berlin, les agences bilatérales de coopération, sous l'influence du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, sont passées progressivement d'une politique de coopération à une politique de développement. Depuis près de 30 ans, la Suisse s'est inscrite dans ce nouveau paradigme. La loi de 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire, en ciblant les pays, région et groupes de population les plus vulnérables. La Constitution fédérale (1999) a ensuite confirmé cette approche, son article 54, al. 2 définissant le cadre de la politique extérieure mettant sur pied d'égalité la prospérité de la Suisse et ses obligations internationales. **Le présent projet de message ne s'inscrit plus dans cette tendance ; en mettant les intérêts de la Suisse vus de manière étroite au centre de la coopération au développement, il marque une rupture dans la conception de la coopération, qui peut être lourde de conséquences en termes d'efficacité de l'aide et d'image de la Suisse.**

3. COMMENT LE PAYS SUIT-IL L'IMPACT DES POLITIQUES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ?

Il n'existe pas d'institutions telles qu'un observatoire des politiques publiques ou un institut national des droits humains¹ pour mener des études d'impact des politiques et projets de développement. Il arrive que le gouvernement suisse lui-même mène des études ou mandate des entités pour les mener, mais leur suivi reste au bon vouloir du gouvernement (voir également ci-après).

1 En 2017, le gouvernement suisse a soumis aux consultations un projet de loi pour la création d'une Institution nationale des droits humains, jugé insatisfaisant par la société civile. Son adoption a été repoussée à une date indéterminée.

4. COMMENT LE GOUVERNEMENT PROMeut-IL ET GARANTIT-IL LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE LA POPULATION AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ? UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA ACCORDÉE À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION EFFECTIVE ET ACTIVE DE LA POPULATION À LA CONCEPTION, À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT, AINSI QU'À L'ACCÈS AUX MÉCANISMES DE RESPONSABILISATION.

Processus de consultation mis en œuvre par le Gouvernement

Traditionnellement le gouvernement suisse lance des procédures de consultation pour les projets de lois ou les différents textes d'orientation stratégiques. Ce fut notamment le cas pour le premier rapport de la Suisse relatif à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (a) et au projet de message pour les orientations stratégiques de la coopération au développement 2021-2024 (b) :

- a) A cet égard, le **premier rapport de la Suisse relatif à l'Agenda 2030** a rehaussé le débat citoyen et éclairé les attitudes des uns et des autres. L'état des lieux résulte d'une consultation en ligne à laquelle 170 organisations ont pris part en été 2017. Les offices de la Confédération concernés l'ont corédigé. Issu du secteur privé, de la recherche et d'ONG, un groupe d'accompagnement y a formulé ses remarques, regroupées en huit champs thématiques.
- b) La procédure de consultation pour les orientations stratégiques de la coopération suisse au développement a été lancée en mai 2019. Plus de 250 réponses ont été adressées au Conseil fédéral ce qui témoigne d'une part de l'intérêt porté aux enjeux de la coopération suisse au développement, mais également aux préoccupations suscitées pour les nouvelles orientations proposées (voir ci-dessus). Les résultats de la consultation ont été rendus publics² et une synthèse sera présentée aux député·e·s lors de la discussion aux Chambres fédérales.

Un bémol toutefois, si le processus est largement ouvert et transparent, il n'y a aucune obligation pour le gouvernement d'ajuster sa position même si ces orientations sont discutées, voire contestées. De plus, la non transparence sur le financement des partis et les campagnes de votation minent bien souvent les règles démocratiques en vigueur.

Dès le début, les organisations non gouvernementales helvétiques ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des programmes de coopération dans les pays du Sud, tout en s'appuyant sur une opinion publique favorable. La population suisse se reconnaît dans les principes de solidarité portés par la coopération au développement et se montre très généreuse dans ses contributions financières à l'égard des ONG : 540 millions de francs ont été récoltés en 2017.

5. COMMENT LES OBJECTIFS ET LES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS SONT-ILS PRIS EN COMPTE LORS DE L'ADOPTION DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ? DES ÉTUDES D'IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS SONT-ELLES MENÉES ? LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES SONT-ELLES INCLUSES DANS CES ÉVALUATIONS ET DE QUELLE MANIÈRE ?

Voir les réponses aux questions 3 et 4.

² <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/actualites/dossiers/alle-dossiers/iza-2021-2024.html>

6. QUELLES POLITIQUES/MESURES SONT EN PLACE POUR REMÉDIER AUX INÉGALITÉS, Y COMPRIS CELLES FONDÉES SUR LE SEXE ET LE STATUT SOCIAL ?

Les mesures prises ou en discussion vont plutôt dans le mauvais sens et continuent à creuser les inégalités : i) augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes ; ii) réduction du taux d'imposition pour les entreprises qui privent les collectivités publiques d'une manne importante ; iii) bien que l'égalité salariale entre hommes et femmes soit inscrite dans la Constitution et figure dans la loi fédérale sur l'égalité depuis 1997, cette discrimination perdure (longues procédures devant les tribunaux, sanctions non dissuasives à l'égard d'employeurs, etc.) ; iv) presque rien n'a encore été fait contre la discrimination des personnes à partir de 50-55 ans sur le marché de l'emploi.

7. INFORMATIONS SUR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET LEURS INCIDENCES SUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME.

Comme il n'existe pas d'observatoire sur les politiques publiques, l'information circule via les communiqués du DFAE et les associations qui s'intéressent au sujet. Les médias suisses romands s'intéressent peu au sujet.

8. SUGGESTIONS DE RECOMMANDATIONS QUE LE RAPPORTEUR SPÉCIAL POURRAIT ADRESSER AU GOUVERNEMENT ET AUX AUTRES PARTIES PRENANTES DONT LES TRAVAUX ONT UNE INCIDENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT.

Au niveau national

Recommandation 1

Pour une meilleure cohérence des politiques publiques, il faudrait instaurer i) Observatoire des politiques publiques ; ii) Institut national des droits humains.

Recommandation 2

L'instauration d'un salaire minimum ainsi que la prise des mesures effectives contre le dumping salarial et contre la sous-traitance en cascade des entreprises sont indispensables dans la lutte contre la pauvreté et précarité.

Recommandation 3

Promouvoir la création d'emplois répondant aux besoins de la population et envisager la réduction du temps et favoriser le partage du temps de travail.

Au niveau de la politique de coopération internationale au développement de la Suisse

Recommandation 1

La coopération internationale (CI) est un des instruments-clé de la politique étrangère de la Suisse. Ses objectifs, ses principes et ses actions doivent à ce titre être sans ambiguïté aucune en conformité avec tous les engagements pris par la Suisse au niveau international.

Recommandation 2

La Déclaration de l'ONU sur le droit au développement et l'Agenda 2030 doivent servir de boussole pour tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la coopération, les services publics fédéraux (DDC, Seco, DHS – division sécurité humaine), mais aussi cantonaux et communaux. Ce cadre de référence s'applique également aux ONG et au secteur privé, dont il est fait si souvent mention dans le projet de message, il est essentiel de le rappeler !

Recommandation 3

Afin de donner à la Suisse un instrument de suivi et de contrôle il est suggéré de créer un observatoire de la cohérence des politiques publiques suisses orientées « développement durable et respect des droits humains » dans le domaine de la coopération au développement. Cette mission pourrait être confiée à un institut de recherche indépendant ou à la Commission consultative pour la coopération au développement.

Recommandation 4

Afin que la Suisse puisse prendre sa part dans la réalisation des 17 ODD, elle doit honorer son engagement à consacrer 0,5% de son RNB, voir s'efforcer à l'augmenter encore pour répondre aux engagements du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Agenda 2030. Pour se faire, elle doit définir un calendrier lui permettant d'atteindre le 0,7% du RNB d'ici 2030.

Recommandation 5

Dans le cadre de l'Agenda 2030, le secteur privé est appelé à jouer un rôle prépondérant. Il est indispensable d'adopter une réelle stratégie définissant le cadre de référence dans lequel s'inscrivent leurs activités. Dans cette perspective, le gouvernement suisse devrait prendre des mesures :

- pour la régulation des activités des STN d'origine suisse ou opérant à partir du territoire suisse ;
- contre les flux financiers illicites et fraudes fiscales.

Recommandation globale

Des études sur l'impact des accords de libre-échange à la fois en Suisse et dans les pays concernés devraient être menées afin d'assurer le respect des droits humains en général et le droit au développement en particulier.

Pour le Cetim, Melik Özden

Pour la FGC, Catherine Schümperli Younossian

Genève, le 23 septembre 2019

ANNEXES

- 1) Prise de position de la FGC lors du processus de consultation relatif à la nouvelle orientation de la coopération au développement Suisse, juillet 2019 ;
- 2) Fédération genevoise de coopération, Réflexions et Débats, 17 objectifs pour un autre développement, n°5, octobre 2018.
- 3) La Suisse a-t-elle un développement durable ? Mise en œuvre de l'Agenda 2030 du point de vue de la société civile, 2018 (Plateforme Agenda 2030, regroupant environ 50 organisations et/ou collectifs suisses) ;
- 4) *Efficace, neutre, désintéressée. Points de vue critiques du Nord sur la coopération européenne*, éd. CETIM, Genève, 2009 ;
- 5) *Quel développement ? Quelle coopération internationale ?* éd. CETIM, Genève, 2007 ;
- 6) *Maldéveloppement Suisse-monde : propositions pour une nouvelle politique suisse de développement*, éd. CETIM, Genève, 1975.

Présentation des associations auditées :

La Fédération genevoise de coopération (FGC) :

- Regroupe 60 ONG de coopération au développement basées à Genève, travaillant dans le Sud en partenariat avec des institutions locales (associations, coopératives, centres de recherche privés ou gouvernementaux, ou encore syndicats).
- Apporte un soutien financier à des projets de coopération au développement dans 39 pays (en 2018), principalement en Amérique latine et en Afrique.
- Soutient des projets les domaines suivants : 30% des projets concernent l'ODD 2 (sécurité et/ou souveraineté alimentaire, agriculture durable), 25% sont conduits dans le domaine de l'éducation (ODD 4) et 20% des projets répondent à l'ODD 17, visant au renforcement des capacités et/ou des partenariats. Le dernier quart des projets sont en lien avec les domaines de santé (ODD 3), du soutien à l'emploi (ODD 8), de la préservation de l'environnement (ODD 15) ou de la paix et de la bonne gouvernance (ODD 16).
- Exerce une mission d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la coopération au sein de la société genevoise (grand public, jeunes, etc.) et dans divers secteurs (notamment auprès des élus locaux).
- A une fonction de mobilisation de fonds publics cantonal et communaux pour le soutien aux projets de coopération au développement.
- Valorise l'engagement citoyen en soutenant ses organisations membres et par son fonctionnement basé sur l'engagement bénévole au sein de ses instances.
- Est un espace de débat et de réflexion sur les enjeux de politique de développement valorisant l'analyse et les compétences spécifiques issues du terrain.

Représentée par Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale de la FGC
catherine.schumperli@fgc.ch

Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)

Centre de recherche et de publications sur les relations Nord-Sud, le CETIM vise par ses activités à : mettre en évidence les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux qui favorisent ou entravent le développement économique, social, etc. aussi bien au Nord qu'au Sud ; relayer les revendications des peuples du Sud qui luttent pour leurs droits et leur dignité, pour la définition ou l'amélioration de leurs conditions de vie ou de travail.

Dans ce cadre, le CETIM entend stimuler la compréhension des problèmes de développement et favoriser les prises de consciences nécessaires à un plus grand engagement de la société mondiale, notamment en faveur de la protection et de la promotion des droits humains dans tous leurs aspects et composantes. Il se concentre tout spécialement sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement. Par ailleurs, le CETIM bénéficie du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis 1981.

Fort d'une expérience et d'une pratique de près de 40 ans auprès des instances onusiennes et en accompagnement des mouvements sociaux, le CETIM contribue activement non seulement aux débats aux seins de ces instances onusiennes pour l'élaboration de nouvelles normes mais également il fait un travail d'information et de formation tout en relayant les revendications du terrain à l'échelle internationale.

Représenté par Melik Özden, Directeur du CETIM, contact@cetim.ch